



URBANISME

D É C I S I O N

CONCERNANT

L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

STU N° 18.541

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008, modifié le 26 septembre 2011, le 23 juillet 2012, le 13 mars 2014, le 22 juin 2015 et le 17 juin 2016. La révision du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération du Conseil municipal en date du 22 juin 2015.

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 6 Février 1987 et 9 Juin 1987 instituant, en application de l'article L 211.1 du Code de l'urbanisme, le Droit de Préemption Urbain, sur la Commune de ROYAN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DÉCIDE

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles figurant dans la liste annexée à la présente.

FAIT A ROYAN, le 19 septembre 2018

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 septembre 2018  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS



***REGISTRE DES DOSSIERS – DIA  
Décision de Renonciation à préemption***

N°Dossier Date dépôt	Références cadastrales	Surface totale Surface habitable	Objet de la vente
DIA17306 18 00473 3/9/2018	BD203	597 m <sup>2</sup>	Habitation
DIA17306 18 00474 3/9/2018	AY180	272 m <sup>2</sup>	CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET BAIL COMMERCIAL : salon de beauté et esthétique
DIA17306 18 00475 4/9/2018	AI152	856 m <sup>2</sup>	Lots n°34 et 78 : un appartement et une cave
DIA17306 18 00476 6/9/2018	AM61	384 m <sup>2</sup>	Habitation et Mobilier pour 10000€
DIA17306 18 00477 6/9/2018	AD93	310 m <sup>2</sup> 130 m <sup>2</sup>	Habitation et Mobilier pour 5000€
DIA17306 18 00478 10/9/2018	BN412, BN413	1417 m <sup>2</sup>	Lot n°6 : un garage

N°Dossier Date dépôt	Références cadastrales	Surface totale	Objet de la vente
		Surface habitable	
DIA17306 18 00479  10/9/2018	BW100	1590 m <sup>2</sup>  82 m <sup>2</sup>	Habitation
DIA17306 18 00480  11/9/2018	BD423	508 m <sup>2</sup>	Habitation avec Servitudes de passage et d'entretien des canalisations et réseaux
DIA17306 18 00481  13/9/2018	BI284	129 m <sup>2</sup>  94 m <sup>2</sup>	Habitation et Servitude de passage et canalisation sur la parcelle BI288 et Mobilier pour 5000€
DIA17306 18 00482  14/9/2018	BH803	931 m <sup>2</sup>  210 m <sup>2</sup>	Habitation

Edité le 19/09/2018

Edité le 19/09/2018